

DEPARTEMENT DU JURA

Commune de Censeau

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

---

**Débat PADD**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire :

**Pièce 5.7**

Verdi Ingénierie Bourgogne Franche-Comté  
13 Avenue Aristide Briand  
39100 DOLE  
Tél. : 03.84.79.02.57  
dole@verdi-ingenierie.fr



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De LONS-LE-  
SAUNIER le 04 octobre 2017.  
Publié ou notifié le 04 octobre 2017.

Fait CENSEAU, le 03 octobre 2017

Le Maire



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the official seal.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	7
• votants	7
• absents	3
• exclus	0

De la commune de CENSEAU

Séance du 02 octobre 2017 à 20 heures 00

**Date de convocation :**

26 septembre 2017

**Date d'affichage :**

04 octobre 2017

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet****APPROBATION  
DU PADD**

M. BREGAND Pierre



Étaient présents :

BARTHELET Rachel - GRESSET Émile - ANDRU Serge - ALLIER  
Isabelle - DONEY Daniel - PAGET Pascal

Secrétaire de séance :

M. ANDRU Serge

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est une pièce majeure du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration et qu'il doit faire l'objet d'un débat en conseil. Suite aux évolutions du PADD, notamment en ce qui concerne la zone d'activité économique intercommunale, celui-ci doit à nouveau débattu.

Après avoir précisé le contexte législatif et la philosophie du PADD, Il reprend point par point le projet élaboré à savoir :

- AXE 1 : Maîtriser le développement de l'urbanisation
- AXE 2 : Soutenir les activités économiques existantes et favoriser l'installation de nouvelles entreprises
- AXE 3 : Privilégier un environnement de qualité

Ayant entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le projet d'aménagement et de développement durables du PLU.

Fait à censeau le 3 octobre 2017 Le Maire Pierre BRÉGAND

